

alimentaires (transactions dans le pays, importés ou achetés localement/régionalement, etc.) reconnaissance, enregistrement, et rapports. Ces procédures sont nécessaires quel que soit l'opérateur de l'entrepôt.

Personnel :

Sous la supervision d'un magasinier, les entrepôts des BP de CRS ont généralement dans leur personnel un assistant magasinier, des agents de sécurité (sous contrat ou maison), quelques ouvriers permanents qui ont parfois des tâches de supervision dans divers domaines, comme le déchargement, l'empilage, le reconditionnement, etc. Il est aussi de la responsabilité du magasinier de travailler en coordination avec le chef de la sécurité pour s'assurer que le personnel de l'entrepôt et les autres employés de CRS qui ont accès à l'entrepôt ont suivi une formation adéquate sur la sûreté et la sécurité dans un entrepôt et connaissent les dangers potentiels dans n'importe quel entrepôt AVANT de commencer à mettre en œuvre les activités à l'entrepôt.

Avant de commencer à recevoir les vivres d'aide alimentaire, les gestionnaires de CRS auront veillé à ce que tout soit fait pour limiter les risques d'incidents, accidents et autres difficultés pour le personnel de CRS et les marchandises stockées à l'entrepôt.

I. Sûreté et Sécurité de l'Entrepôt

1. Directives d'Entretien

Des programmes d'aide alimentaire ont souvent lieu dans des environnements économiquement et physiquement difficiles, y compris les zones de conflit et les sites de catastrophes d'origine humaine et naturelle. Souvent, ce sont des zones à chaleur extrême ou à forte humidité. Les vivres d'aide alimentaire sont une ressource précieuse pour les personnes vulnérables se trouvant dans ces situations. Des précautions doivent être prises pour que les vivres demeurent en bonne condition et en sécurité. La prévention des incidents et des accidents commence par un bon entretien. Un entrepôt bien tenu est plus sûr. Pour que l'entrepôt reste sûr, il faut être attentif, anticiper et utiliser les bon sens. Le magasinier doit garantir :

La Sûreté

- L'environnement ne doit pas être encombré : les zones de déplacement à l'intérieur de l'entrepôt et dans les environs ne doivent pas être encombrées de boîtes, matériels, câbles électriques, outils ou équipement qui pourraient faire trébucher et tomber.
- Enlever les détritux, les débris, la saleté, les matériels huileux qui pourraient poser des risques d'incendie. Il devrait y avoir suffisamment de poubelles à l'intérieur et à l'extérieur de l'entrepôt pour pouvoir facilement les jeter.
- Vider chaque jour les poubelles dans des grandes poubelles extérieures couvertes.
- Dans la mesure du possible, l'entrepôt doit être tenu à l'abri des rongeurs et d'autres animaux nuisibles pour protéger les travailleurs de l'entrepôt et les vivres stockés. Interdiction de fumer dans l'atelier ; **afficher des panneaux d'interdiction de fumer.**
- Des toilettes propres sont disponibles pour tous les employés et on demandera aux ouvriers de se laver les mains avant de manipuler des vivres, surtout quand il s'agit de reconditionner les vivres.

La Sécurité

- L'entrepôt contient une trousse de premiers soins et des employés désignés ont les connaissances de base pour pouvoir l'utiliser.
- L'entrepôt est équipé d'extincteurs d'incendie (voir plus ci-dessous)
- L'entrepôt est régulièrement visité par un inspecteur de la sécurité qui fait un rapport écrit et les recommandations de l'inspecteur sont suivies rapidement.
- Autant que possible, chaque entrepôt a plusieurs sorties de secours et des signes visibles indiquent les sorties de l'entrepôt pour que le personnel puisse savoir où se rendre en cas d'urgence.
- Les numéros de téléphone d'urgence sont affichés et visibles par tout le personnel de l'entrepôt.

2. Recommandations spécifiques pour la sûreté :

Voici quelques domaines de la sûreté dans l'entrepôt dont il faudra discuter avec tous les employés de l'entrepôt :

- Zone de chargement/déchargement (équivalent d'une zone de débarquement).* Que ce soit à l'extérieur de l'entrepôt ou sur la terrasse/sous la galerie de l'entrepôt, c'est l'endroit où tous les vivres sont livrés ou d'où ils sont emportés. Le sol de l'entrepôt doit être nettoyé à fond avant et après chaque chargement et déchargement. Quand des opérations de transport routier se font à l'intérieur de l'entrepôt, le magasinier devrait s'assurer que les zones en contact avec les pneus des camions sont immédiatement nettoyés à fond avec des désinfectants à la clôture de la journée lorsque les opérations de livraison sont terminées.
- Chariot élévateur :* Très peu d'ateliers de CRS sont équipés de chariots élévateurs mais il est important de ne pas oublier que seuls les opérateurs certifiés doivent être autorisés à les utiliser **(pour plus de renseignements sur les chariots élévateurs, cf. Section C/ Phase 8)**. Un entretien régulier et des réparations rapides de chariots élévateurs préviennent les déversements de fluides (carburant, huile, liquide de refroidissement, etc.) de contaminer le sol de l'entrepôt et les vivres stockés.
- Piles :* Si les vivres ne sont pas bien empilés, ils peuvent présenter des risques pour le personnel de l'entrepôt. Il est recommandé que les ouvriers enlèvent les sacs en commençant par la rangée du haut. Quand on empile du matériel, il faut observer autant que possible les limites de hauteur, selon la taille de l'entrepôt et les quantités de vivres. Les piles de vivres en sacs ne devront pas comporter plus de 25 à 30 couches et pas plus de 16 couches pour les cartons d'huile végétale. (Les recommandations pour l'empilage sont imprimées sur les cartons).
- Chutes et casques de sécurité :* La chute d'objets peut blesser les employés. Pour atténuer les effets des chutes d'objets, il est recommandé de fournir des casques de sécurité aux employés qui devront les porter durant les opérations dans l'entrepôt. On peut éviter des blessures dues à des chutes ou des glissements d'objets en suivant les règles d'entretiens décrites ci-dessus.
- Échelles :* Les entrepôts de CRS doivent avoir des échelles. Les échelles en fibre de verre sont plus fortes que le métal (qui sont en aluminium) et sont donc recommandées. Toutes les

échelles doivent être inspectées une fois par semaine et puis après qu'elles aient été endommagées. Les échelles métalliques sont sensibles à l'usure de la même façon que celles en fibre de verre. Tout type d'échelle, que ce soit en bois, en métal ou en fibre de verre, doit être vérifié régulièrement pour d'éventuels défauts résultant d'un usage prolongé et des réparations nécessaires et/ou des remplacements doivent être effectués.

- f. *Plans d'évacuation et extincteurs d'incendie:* Le Gestionnaire de Sécurité CP veillera à ce que tout le personnel du programme accédant à l'entrepôt puisse être familier avec le plan de la section de Sécurité CP et de Sûreté de l'Entrepôt. Tous les employés des programmes alimentaires ayant accès à l'entrepôt doivent savoir où se trouvent l'extincteur ou les extincteurs. Le responsable de la sécurité de CRS s'assurera que les employés des ateliers ont lu le plan d'évacuation des ateliers et ont reçu une formation à la sécurité incendie.
- g. *Éclairage et sécurité :* Le gestionnaire logistique de CRS doit veiller à ce qu'un éclairage adéquat soit fourni dans l'entrepôt et dans les zones adjacentes en dehors de l'entrepôt. On utilisera des gardes et/ou d'autres mesures de sûreté pour protéger le personnel et le contenu de l'entrepôt, particulièrement dans les zones moins sécurisées.

3. Sécurité : Recommandations Spécifiques

Lorsque des tonnes de vivres alimentaires sont stockées dans un entrepôt dans un environnement d'insécurité alimentaire, certaines personnes voudront avoir leur «part» de la nourriture. Ils voleront si on leur en donne l'occasion. La sécurité dans les entrepôts implique, entre autres, la prévention du vol interne et externe.

a. Internes

- i. Le responsable de la sécurité et le magasinier évalueront quelles sont les zones de l'entrepôt les plus vulnérables à des **vols** (par exemple les zones de déchargement et de chargement) et concevront des mesures pour empêcher ces vols, par exemple en embauchant ou en prenant sous contrat des Gardes de Sécurité et en incluant les responsabilités correspondantes dans leur contrat.
- ii. Les employés de la sécurité peuvent être des employés CP ou d'une compagnie de sécurité.
- iii. Tout le personnel de sécurité et les employés l'entrepôt doivent être **formés** à la sécurité interne. La **formation** et l'**éducation** des employés et de la direction sont critiques et doivent être obligatoires. La formation doit aussi continuer et être remise à jour tout au long de l'emploi (plus d'un jour ou deux). Tous ceux qui ont une raison de travailler dans l'entrepôt (depuis les chauffeurs et les manutentionnaires jusqu'aux gestionnaires et comptables) devraient être formés à la sûreté et à la sécurité. Le responsable de la sécurité et le magasinier devraient intégrer la formation à la sécurité dans les procédures opérationnelles habituelles pour que la manutention, l'empilage, l'utilisation d'extincteurs et les plans d'évacuation de CRS fassent partie du programme normal de formation des employés:
 - a. Le responsable de la logistique vérifiera que tous les nouveaux employés des entrepôts, y compris les journaliers, reçoivent une formation sur la **sûreté dans les entrepôts** avant de pouvoir commencer à travailler dans l'entrepôt.

- b. Le responsable de la logistique permettra d'identifier les pompiers et les experts en incendie et communiquera leurs coordonnées au personnel de l'entrepôt et aux autres membres pertinents du personnel de bureau.
 - c. Des exemplaires des mesures de sûreté décrites dans ce guide devraient être affichés dans l'entrepôt. Tous les employés de l'entrepôt devraient être informés des impératifs et être obligés de s'y conformer.
 - d. Les employés des entrepôts devraient être encouragés à transmettre à la direction de CRS leurs préoccupations quant à la sûreté et à la sécurité et à suggérer des améliorations.
- iv. La sécurité des marchandises dans l'entrepôt devra aussi concerner les outils, les matériels et les équipements en plus de la nourriture. Le magasinier maintiendra un inventaire de TOUS les outils, matériels et équipements à l'atelier et confiera la responsabilité de leur sécurité à un employé désigné de l'entrepôt.
- v. En plus des éléments cités ci-dessus (iv), il faut aussi s'intéresser aux ordinateurs, aux dossiers et aux registres dans les plans de sécurité. Il peut y avoir des accidents, des indiscretions ou même des falsifications si les rapports et les registres sont laissés ouverts et exposés à la vue de personnel non autorisé. Autant que possible, les autorités de CRS devraient fournir au magasinier un espace protégé qui ferme à clé pour la protection des registres de l'entrepôt. Cet espace ou ce bureau sera construit pour permettre au magasinier de surveiller à tous moment l'entrepôt à travers des «murs de verre» résistants, même quand il n'y a pas d'activité importante à l'entrepôt.

b. Externes (cf. Section C/ Phase 9: Expédition aux Sous-réceptaires)

II. Préparer la Réception des Vivres

Le personnel des entrepôts est donc un chaînon vital dans le processus de fourniture de nourriture aux bénéficiaires du programme. Le personnel des entrepôts joue un rôle très important dans la réception, la manutention, l'empilage, l'inspection (qualité et sécurité), et l'expédition de la nourriture avant qu'elle n'arrive à ses bénéficiaires prévus.

Avant la livraison d'un envoi à sa destination, le responsable de la logistique informera le magasinier des **quantités et des types de commodités qu'il doit attendre** ainsi que d'éventuelles demandes particulières ou de conditions atypiques pour l'envoi. Le magasinier utilisera ces informations pour se préparer à la réception en prenant des mesures telles qu'embaucher plus de personnel de sécurité et des journaliers si nécessaire et se procurer l'équipement de manutention comme suit:

- Nettoyer et désinfecter l'entrepôt à l'intérieur comme à l'extérieur (le site doit être dégagé et sans végétation dense, débris, substances combustibles et autres déchets)
- Évaluer la capacité de l'entrepôt et prévoir suffisamment d'espace pour les différents types de stocks (on devra savoir à l'avance à l'entrepôt le type et la quantité de vivres attendus pour pouvoir préparer et organiser le lieu de stockage).